

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2014

SÉANCE SPÉCIALE

Séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Compton tenue le 16 décembre 2014 à la Salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville, à compter de 19h30.

Sont présents à l'ouverture de la présente séance les membres du Conseil suivants :

Poste	Nom	Présence
Maire	Bernard Vanasse	Présent
District 01	Solange Masson	Présente
District 02	Nicole Couture	Présente
District 03	Karl Tremblay	Présent
District 04	François Rodrigue	Présent
District 05	René Jubinville	Présent
District 06	Réjean Mégré	Présent
Total: 7	Présence: 7	Absence: 0

FORMANT LE QUORUM DU CONSEIL MUNICIPAL SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE

La secrétaire-trésorière adjointe – greffe, Martine Carrier, agit comme secrétaire. La secrétaire-trésorière adjointe trésorerie, Nancy Marcoux, est également présente

Une personne est présente dans l'assistance dès l'ouverture de la séance.

1. Ouverture de la séance
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la secrétaire-trésorière adjointe - greffe
3. Adoption des prévisions budgétaires 2015
4. Adoption du programme d'immobilisations 2015-2016-2017
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Bernard Vanasse, préside la présente séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte

2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la secrétaire-trésorière adjointe - greffe

La secrétaire-trésorière adjointe – greffe dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. Adoption des prévisions budgétaires 2015

353-2014-12-16

Considérant les prévisions budgétaires 2015 de la municipalité de Compton annexées à la présente résolution;

**SUR PROPOSITION DE monsieur le conseiller François Rodrigue
APPUYÉ PAR madame la conseillère Nicole Couture**

IL EST RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2014

- a. d'adopter les prévisions budgétaires 2015 de la municipalité de Compton pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 conformément à l'article 954 du code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);
- b. de publier et diffuser par l'entremise du journal local l'Écho le document explicatif de ce budget sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

	Estimé 2014	Budget modifié 2014	Budget 2015
Revenus:			
Taxes sur la valeur foncière	3 078 331	3 042 805	3 137 483
Taxes sur une autre base	468 658	465 044	467 111
Paiements tenant lieu de taxes	14 262	23 565	13 650
Autres revenus organismes municipaux	129 585	104 363	70 875
Autres services rendus	39 154	41 611	41 047
Imposition des droits	178 478	158 500	158 925
Intérêts	33 913	16 000	30 500
Autres revenus	36 750	2 000	6 000
Transferts	623 507	552 104	536 261
TOTAL DES REVENUS	4 602 638	4 405 992	4 461 852

Dépenses de fonctionnement:			
Conseil municipal	100 931	108 828	111 474
Application de la loi	9 510	12 072	12 300
Gestion financière et administrative	335 709	360 000	337 600
Greffe	66 130	68 475	79 230
Évaluation	56 956	57 064	58 641
Gestion du personnel	10 442	8 600	1 000
Autres - Administration générale	169 759	180 215	237 670
Police	370 168	370 169	367 000
Sécurité incendie	247 030	261 280	260 300
Sécurité civile	70 428	62 037	54 426
Autres - Sécurité publique	3 576	3 925	3 970
Voirie municipale	741 399	766 540	797 940
Enlèvement de la neige	469 091	476 150	495 725
Éclairage des rues	4 714	8 400	13 000
Circulation et stationnement	2 651	5 000	5 000
Transport collectif	7 038	8 300	8 400
Approvisionnement / traitement de l'eau	91 500	95 870	98 570
Réseau de distribution de l'eau	18 044	19 675	12 975
Traitement des eaux usées	66 032	71 550	72 100
Réseaux d'égout	14 036	16 050	21 550
Cueillette et transport matières résiduelles	100 292	132 700	95 150
Élimination matières résiduelles	119 833	128 000	120 000
Cueillette et transport matières secondaires	102 675	102 675	113 009
Élimination matériaux secs	24 386	25 100	23 800
Cours d'eau	0	10 000	10 000
Santé et bien-être	15 341	15 430	17 998
Aménagement & urbanisme	153 539	147 660	143 291
Promotion et développement économique	82 683	92 768	89 843
Centres communautaires	42 001	41 160	42 809

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2014

Parcs et terrains de jeux	47 253	74 600	72 545
Autres - Loisirs	59 498	61 854	73 873
Bibliothèque	28 767	33 070	36 760
Autres - Culture	14 969	14 970	12 618
Frais de financement	45 547	63 017	55 498
Remboursement en capital	319 484	386 288	354 287
Total- Dépenses de fonctionnement	4 011 412	4 289 492	4 310 352

INVESTISSEMENT

Immobilisations	390 446	577 500	799 000
Affectations	-55 600	-376 000	-566 970
Subventions	-142 035	-85 000	-80 530
Total - immobilisations financées par le budget	192 811	116 500	151 500

TOTAL DES COÛTS	4 204 223	4 405 992	4 461 852
------------------------	------------------	------------------	------------------

Excédent net estimatif de l'exercice 2014	398 415
--	----------------

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017

354-2014-12-16

Considérant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2015-2016-2017 tel qu'annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**SUR PROPOSITION DE madame la conseillère Solange Masson
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Réjean Mégré**

IL EST RÉSOLU d'adopter le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2015-2016-2017

Adoptée à l'unanimité

cc : Trésorerie

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe sur le montant budgété pour l'éclairage des rues. Une réponse lui est donnée à l'effet que ce budget comprend également l'achat de luminaires et non seulement le coût d'utilisation des luminaires.

6. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À 19h44, clôture de la séance.

Bernard Vanasse
Maire

Martine Carrier
Secrétaire-trésorière adjointe – greffe

MUNICIPALITÉ DE COMPTON
Procès-verbal de la séance spéciale du 16 décembre 2014

Je, Bernard Vanasse, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.